



Commission des Forêts d'Afrique Centrale COMIFAC

CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

Sur convocation de Son Excellence Yvonne MBOISSONA, Ministre des Eaux, Forêts, Chasses, Pêche et de l'Environnement de la République Centrafricaine et Présidente en exercice de la COMIFAC, une session extraordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue du 26 au 27 octobre 2008 à Brazzaville, République du Congo. Cette session fait suite à la 5^{ième} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Bangui le 11 septembre 2008.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad.

Y ont également pris part les représentants des organismes et réseaux suivants : FAO, CEEAC, ADIE, RAPAC, OCFSA, OAB, REPAR/CEFDHAC.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions : celle du Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo et celle de la Présidente en exercice de la COMIFAC.

Dans son allocution, M. Henri DJOMBO a souhaité, au nom du Président de la République du Congo, la bienvenue à toutes les délégations qui ont fait le déplacement de Brazzaville. Il a ensuite remercié ses pairs pour le choix porté sur Brazzaville pour abriter cette session. Le Ministre DJOMBO a par la suite énuméré quelques réalisations majeures de son pays en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Enfin, il a expliqué les enjeux de la tenue, du 27 au 30 octobre 2008 à Brazzaville, du forum mondial du développement durable.

Madame Yvonne MBOISSONA, Présidente en exercice de la COMIFAC a ouvert les travaux en exprimant la gratitude du Président de la République, Chef de l'Etat et du Premier Ministre, Chef du gouvernement de la République Centrafricaine à l'endroit de ses pairs et des partenaires au développement pour le soutien apporté à son pays à l'occasion de la 5^{ième} session ordinaire du Conseil



des Ministres consacrant le passage du flambeau de la présidence en exercice, de la Guinée Equatoriale à son pays. Elle a par la suite remercié le gouvernement et le peuple congolais d'avoir accepté d'abriter les présentes assises et surtout pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux différentes délégations. La Présidente a enfin décliné les différents points à l'ordre du jour.

La cérémonie d'ouverture a été suivie du huis clos des Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement des pays membres présents. Le bureau a été constitué comme suit :

- Président : RCA
- Vice-Président : RDC
- Rapporteur : Burundi

Au terme de cette formalité, les Ministres ont adopté l'ordre du jour suivant :

- Règlement intérieur et statut du personnel de la COMIFAC
- Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale
- Feuille de route pour le processus d'harmonisation des politiques forestières
- Directives sous-régionales sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale en Afrique Centrale
- Bilan des activités de la COMIFAC (septembre 2006 – août 2008)
- Plan d'action biennal de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires
- Budget prévisionnel 2009-2010 de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires
- Renouvellement des postes statutaires au sein du Secrétariat Exécutif
- Situation de l'OAB et de la CEFDHAC

Du huis clos des Ministres, il ressort les décisions suivantes :

1. Relativement au Règlement intérieur et au statut du personnel du Secrétariat Exécutif, les Ministres ont adopté ces textes avec quelques amendements aux articles 11, 14 et 32 du Règlement intérieur.
2. Concernant l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale, les Ministres, après de fructueux échanges l'ont adopté et signé après amendement de l'article 43 relatif à son entrée en vigueur .



3. En ce qui concerne la Feuille de route pour le processus d'harmonisation des politiques forestières, les Ministres l'ont adopté comme cadre pour la mise en cohérence des politiques forestières au sein de l'espace COMIFAC. Par ailleurs, ils ont remercié la FAO pour son appui constant et lancé un appel à d'autres partenaires pour accompagner les pays concernés dans la mise en œuvre des activités prescrites dans la Feuille de route considérée.
4. Pour les Directives sous-régionales sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale en Afrique Centrale, les Ministres ont adopté lesdites Directives. Par ailleurs, ils ont invité les Etats membres à intégrer les dispositions de ces Directives dans leurs législations et réglementations forestières. Ils ont en outre encouragé les partenaires au développement, notamment la FAO à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre de ces Directives au sein des Etats membres.
5. Concernant le bilan biennal des actions (septembre 2006-août 2008) de la COMIFAC, les Ministres ont apprécié les réalisations du Secrétariat Exécutif pour cette période. Ils ont ensuite remercié les partenaires au développement, dont la France et l'Allemagne à travers le bureau franco-allemand, pour leur appui à la mise en œuvre desdites actions.
Par ailleurs, le Conseil des Ministres a relevé la faiblesse des contributions des Etats membres, ce qui entrave le fonctionnement de la COMIFAC. Aussi, les Ministres se sont-ils engagés à tout mettre en œuvre pour d'une part, apurer les arriérés de cotisation et d'autre part, de s'acquitter régulièrement de cette obligation aux fins de soutenir la COMIFAC dans son fonctionnement. Ainsi, ils félicitent le Cameroun et le Gabon, à jour dans leurs contributions.
Dans cette perspective et pour garantir un financement pérenne de la COMIFAC, les Ministres ont invité la Présidente en exercice à mener une concertation avec les autorités de la CEEAC pour la mise en place d'un mode opératoire sécurisé se rapportant à la mise à disposition et à la gestion des ressources financières affectées à la COMIFAC et à ses institutions partenaires conformément à la décision n° 6 de la 5^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue en septembre 2008 à Bangui.
6. En ce qui concerne le plan d'action biennal et le budget prévisionnel 2009-2010 de la COMIFAC et des institutions partenaires, les Ministres ont adopté ledit plan d'action. Ils ont également adopté le budget prévisionnel du Secrétariat Exécutif en portant leur choix sur l'option 2 basée sur les contributions égalitaires des Etats membres dont le montant s'élève à 1,407 milliard de francs CFA. Les Ministres ont enfin pris acte



des budgets présentés par les institutions sous-régionales partenaires et les coordinations nationales.

7. Relativement au renouvellement des cadres statutaires du Secrétariat Exécutif, les Ministres ont décidé après consultation d'une structure spécialisée les nominations suivantes :

- Secrétaire Exécutif : M. Raymond MBITIKON
- Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique : M. Martin TADOUM
- Directeur Administratif et Financier : M. Etienne MASUMBUKO

Les intéressés assumeront leur fonction provisoirement jusqu'à la confirmation qui interviendra dans les meilleurs délais.

8. Concernant la situation de l'OAB, le Conseil des Ministres a invité le Président en exercice de cette institution, à organiser une session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OAB au plus tard le 15 décembre 2008. A cet effet, il prendra les mesures nécessaires en collaboration avec le pays siège pour faciliter l'organisation de cette rencontre.

Au cours desdites assises, les Ministres ont reçu la visite de Madame Wangari Mathai, ambassadeur itinérant pour les forêts du Bassin du Congo. Ils ont à l'occasion réitéré leur gratitude à son endroit pour les efforts déployés en faveur de la mobilisation des financements pour les forêts du bassin du Congo.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Congo, son Président et son gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Brazzaville, le 27 octobre 2008

Les Ministres

